

**THEATRE DU PEUPLE**

Rue du Théâtre du Peuple  
BP 3

88540 BUSSANG

Exercice du 01 Janvier 2006 au 31 Décembre 2006

**Comptes arrêtés au : 31 Décembre 2006**

APE : 9001Z

SIRET : 783 423 726 00018

CABINET MONOT SA

20 rue Golbéry

Tél : 03 89 23 00 91

Fax : 03 89 41 38 92

68000 COLMAR

## Annexe du Bilan

Règles et méthodes comptables  
Immobilisations  
Amortissements  
Etat des échéances, créances et dettes  
Charges à payer  
Produits et charges constatés d'avance  
Crédit-bail  
Engagements financiers  
Produits et charges exceptionnels  
Transferts de charges

## ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2006 dont le total est de € 594 525,27 et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de € 369 263,50 et dégageant un bénéfice de € 34 907,81.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01.01.2006 au 31.12.2006.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique n'est à mentionner.

### Evènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement susceptible de modifier la lecture des comptes présentés n'est intervenu après la clôture des comptes au 31.12.2006.

### Règles et méthodes comptables

(Code de commerce - articles L 123-13 et L 123-17)

(Décret n° 83-1020 du 29.11.1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivant du plan comptable général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29.11.1983 ainsi que les règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicable à la clôture de l'exercice.

1) Immobilisations incorporelles

Il s'agit de logiciels informatiques amortis linéairement sur 4 ans.

2) Immobilisations corporelles

a) Valorisation

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition ou au coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles normes, l'association n'a pas eu à prendre d'option concernant :

- la comptabilisation en charges ou le rattachement au coût d'acquisition de l'immobilisation des droits de mutation, des honoraires et des frais d'actes liés à celle-ci,
- l'incorporation ou non des intérêts des emprunts liés à une acquisition d'immobilisation.

L'association n'a pas identifié d'immobilisations décomposables dont la valeur unitaire du ou des composants soit significative par rapport à la valeur globale de la structure.

La valeur amortissable d'un actif n'a pas été diminuée de sa valeur résiduelle dès lors que celle-ci n'était pas significative ou mesurable.

b) Calcul des amortissements

Selon la tolérance administrative applicable aux PME ne dépassant pas les seuils fixés pour la présentation de l'annexe simplifiée, les amortissements des biens non décomposables sont calculés sur la durée d'usage suivant le mode linéaire ou dégressif sans comptabilisation d'un amortissement dérogatoire pour la partie de l'amortissement résultant de la différence entre la durée d'usage et la durée d'utilisation dans l'association.

Les durées d'amortissements les plus généralement retenues pour des immobilisations acquises neuves ont été les suivantes :

- constructions : 15 ans
- matériel et outillage : 5 à 8 ans
- agencements et aménagements divers : 5 à 20 ans
- matériel de bureau : 3 à 5 ans

### 3) Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

### 4) Stock

Le stock de livres a été évalué au prix d'achat.

Aucune provision pour dépréciation du stock n'a été constituée.

### 5) Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Il n'existe ni créances, ni dettes libellées en devises étrangères.

Aucune provision pour dépréciation des comptes clients n'a été constituée.

### 6) Disponibilités en euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### 7) Indemnité de fin de carrière

Le montant des indemnités de fin de carrière est inscrit au tableau des engagements.

L'indemnité de fin de carrière susceptible d'être versée, est actualisée et pondérée des probabilités de vie et de présence dans l'association, à la date de clôture.

#### 8) Passif éventuel

L'allocation de formation, éventuellement à verser, dans le cadre du droit individuel à la formation est évaluée à 50 % de la rémunération nette horaire calculée sur la rémunération nette versée au salarié au cours des 12 derniers mois précédant la clôture de l'exercice, divisée par le nombre total d'heures rémunérées au cours de ces 12 derniers mois et multipliée par le total des droits acquis à la clôture de l'exercice.

L'allocation de formation ainsi calculée est évaluée à la clôture de l'exercice à € 499,28.

#### 9) Changement de méthode d'évaluation ou de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, à l'exception des revenus encaissés au titre de l'organisation des divers ateliers, de la fourniture d'hébergement ainsi que de la participation aux frais de repas qui figurent au compte de résultat à la clôture de l'exercice sur la ligne production vendue de services alors que ceux-ci figuraient sur la ligne autres produits les exercices précédents.

#### 10) Dérogation aux principes comptables

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

## IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement			
<b>Total I</b>			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
<b>Total II</b>	7 388,83		
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre	10 671,43		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 157,94		
Installations générales, agencements et aménagements divers	553 895,75		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 659,72		3 409,00
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Total III</b>	600 384,84		3 409,00
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	454,90		
<b>Total IV</b>	454,90		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	608 228,57		3 409,00

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			7 388,83	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre			10 671,43	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			20 157,94	
Installations générales, agencements et aménagements divers			553 895,75	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			19 068,72	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total III</b>			603 793,84	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			454,90	
<b>Total IV</b>			454,90	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>			611 637,57	

## AMORTISSEMENTS

<b>Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>	<b>Valeur en début d'ex.</b>	<b>Augment. Dotations</b>	<b>Diminutions Sorties / Rep.</b>	<b>Valeur en fin d'exercice</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Total I</b>				
<b>Total II</b>	<b>6 556,83</b>	<b>262,25</b>		<b>6 819,08</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre	10 671,43			10 671,43
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 583,28	3 713,81		10 297,09
Installations générales, agencements et aménagements divers	128 594,10	38 192,19		166 786,29
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 325,01	3 158,14		13 483,15
Emballages récupérables et divers				
<b>Total III</b>	<b>156 173,82</b>	<b>45 064,14</b>		<b>201 237,96</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>162 730,65</b>	<b>45 326,39</b>		<b>208 057,04</b>

<b>Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIR</b>							
<b>Immobilisations amortissables</b>	<b>DOTATIONS</b>			<b>REPRISES</b>			<b>Mouvements nets amort. à fin d'exercice</b>
	<b>Différentiel de durée</b>	<b>Mode dégressif</b>	<b>Amortisse-ment fiscal exceptionnel</b>	<b>Différentiel de durée</b>	<b>Mode dégressif</b>	<b>Amortisse-ment fiscal exceptionnel</b>	
<b>Immo. incorporelles</b>							
Frais d'établiss. <b>Total I</b>							
Aut. immo. incorp. <b>Total II</b>							
<b>Immo. corporelles</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outill. indus.							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
<b>Total III</b>							
Frais acq. titres part. <b>Total IV</b>							
<b>TOT. GEN. (I+II+III+IV)</b>							

<b>Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>	<b>Montant net début d'ex.</b>	<b>Augmen-tations</b>	<b>Dotations ex. aux amort.</b>	<b>Montant net en fin d'ex.</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				



## ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
		454,90		454,90
<b>De l'actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
		924,00	924,00	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
		106,00	106,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
		9 826,21	9 826,21	
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
		336,89	336,89	
Charges constatées d'avance				
		492,01	492,01	
	<b>Total</b>	<b>12 140,01</b>	<b>11 685,11</b>	<b>454,90</b>

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
	- à un an maximum à l'origine	116,55	116,55		
	- à plus d'un an à l'origine	23 617,07	8 090,94	15 526,13	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
		47 867,43	47 867,43		
Personnel et comptes rattachés					
		3 108,08	3 108,08		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
		24 815,79	24 815,79		
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
		975,97	975,97		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
		5 520,00	5 520,00		
	<b>Total</b>	<b>106 020,89</b>	<b>90 494,76</b>	<b>15 526,13</b>	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

7 627,81

**CHARGES A PAYER**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

<b>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	116,55	
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 945,66	9 378,25
Dettes fiscales et sociales	4 307,35	7 593,13
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		
<b>Total</b>	<b>24 369,56</b>	<b>16 971,38</b>

**PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Produits d'exploitation	5 520,00	
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>Total</b>	<b>5 520,00</b>	

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Charges d'exploitation	492,01	135,00
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>492,01</b>	<b>135,00</b>

## CREDIT BAIL

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		exercice	cumulées		exercice	cumulées
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	13 483,92	2 696,78	2 696,78	10 787,14	3 597,11	3 597,11
Immobilisations en cours						
<b>Total</b>	<b>13 483,92</b>	<b>2 696,78</b>	<b>2 696,78</b>	<b>10 787,14</b>	<b>3 597,11</b>	<b>3 597,11</b>

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	Total		
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	3 924,12	11 772,36		15 696,48	161,50	3 826,94
Immobilisations en cours						
<b>Total</b>	<b>3 924,12</b>	<b>11 772,36</b>		<b>15 696,48</b>	<b>161,50</b>	<b>3 826,94</b>

**ENGAGEMENTS FINANCIERS**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

<b>Engagements donnés</b>	<b>Montant</b>
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	15 696,48
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	201,00
Autres engagements donnés :	
<b>Total (1)</b>	<b>15 897,48</b>

<i>(1) Dont concernant :</i> - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	
--	--

<b>Engagements reçus</b>	<b>Montant</b>
<b>Total (2)</b>	

<i>(2) Dont concernant :</i> - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	
--	--

<b>Engagements réciproques</b>	<b>Montant</b>
Engagement de crédit-bail mobilier	15 696,48
<b>Total</b>	<b>15 696,48</b>

**PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

<b>Produits exceptionnels</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputé au compte</b>
Régularisation cotisations AUDIENS 2004	270,25	772000
Annulation fact.PRESSING DU FIACRE 2004	177,63	772000
Subventions d'investissement virées au compte de résultat	39 272,75	777000
<b>Total</b>	<b>39 720,63</b>	

<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputé au compte</b>
Contravention routière	45,00	671210
Annulation solde facture POIROT	27,54	672000
Avance BARNAUD définitivement perdue	500,00	672000
<b>Total</b>	<b>572,54</b>	

**TRANSFERTS DE CHARGES**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Nature des transferts de charges	Montant
Remboursement assurance MAIF suite bris de glace	245,07
Remboursement AFDAS des dépenses de formation de Melle TUAILLON	95,80
Avantages en nature repas et logement	5 587,65
Aides emplois jeunes	13 359,98
<b>Total</b>	<b>19 288,50</b>

# **ASSOCIATION THEATRE DU PEUPLE**

Association régie par la Loi 1901  
Siège social : 40, rue du Théâtre  
88540 BUSSANG

---

**EXERCICE clos le 31 DECEMBRE 2006**

***RAPPORTS***  
***du COMMISSAIRE aux COMPTES***



**ASSOCIATION  
THEATRE DU PEUPLE**

40, rue du Théâtre  
88540 BUSSANG

***RAPPORT GENERAL du COMMISSAIRE aux COMPTES  
Exercice clos le 31 décembre 2006***

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- *le contrôle des comptes annuels de l'association THEATRE DU PEUPLE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;*
- *la justification de nos appréciations ;*
- *les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1/ OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

**Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.**

## **2/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3/ VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

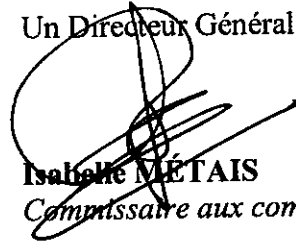
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels dans les documents mis à la disposition de l'Assemblée Générale.

Nous tenons néanmoins à vous signaler que les délais normalement appliqués pour garantir la bonne communication aux membres de l'association n'ont pu être respectés. En effet, compte tenu de la proximité du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale et dans la mesure où il nous est imposé de faire mention de comptes annuels arrêtés par l'organe compétent, il ne nous est pas possible de rendre notre rapport 15 jours avant l'assemblée générale. Nous vous précisons que cette mention n'impacte pas notre décision quant à la certification de vos comptes.

Fait à Villers-lès-Nancy, le 10 mars 2007

**EXPERTIS CFE Audit & Conseil**  
*Commissaire aux Comptes*

Un Directeur Général Délégué,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Isabelle MÉTAIS**  
*Commissaire aux comptes*